

Correspondance

Décret du Suppême conseil

Il sera sans délai adressé une note
au conseil de révision (6 D^{rs}) afin de lui
faire connaître

1^o que la loi des ornés des hommes
O. de Cahiers Rhône est une loi
régulière

2^o qu'elle sont d'après les Statuts
et les règlements de l'ordre, les
prescriptions et les usages des ateliers
de son obédience, particulièrement
en ce qui a trait aux demandes et
initiation, aux enquêtes et aux
testaments

Signé Griffroy
Le pp. de Nuremberg



Suit une Note de 2 pages

